

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES, section langues régionales : occitan langue d'oc, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Présidente

Mme Marie-Anne CHATEAUREYNAUD
Professeure des universités

Académie de BORDEAUX

Secrétaire général

M. Christophe CAUSSE
Professeur agrégé

Académie de MONTPELLIER

Membres du jury

Mme Anaïs ALBERT
Professeure certifiée

Académie de TOULOUSE

M. Thierry CASSOU
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de TOULOUSE

Mme Delphine CASTAING
Professeure agrégée

Académie de TOULOUSE

M. Sylvain CHABAUD
Maître de conférences des universités

Académie de MONTPELLIER

M. David GABIOLA
Professeur agrégé

Académie de BORDEAUX

Mme Susan GALAND
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de BORDEAUX

M. Patric GUILHEMJOAN
Professeur agrégé

Académie de BORDEAUX

Mme Céline MARTEAU IMBERT
Professeure certifiée

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Céline PIOT
Maîtresse de conférences des universités

Académie de BORDEAUX

M. Arnaud ROCHELOIS
Professeur de chaire supérieure

Académie de BORDEAUX

Mme Kari Ann STUNELL
Maîtresse de conférences des universités

Académie de BORDEAUX

Personnel administratif choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines

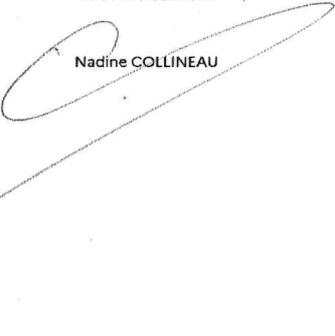
Mme Anne HERAIL
Attachée principale d'administration de l'Etat

Académie de MONTPELLIER

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 février 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU